



Arverne

consommation

Le magazine

d'Information et de Conseil des Consommateurs

63

50ans
UFC
Que Choisir
Clermont-Fd

PENURIES À QUI LA FLOTTE ?

PENURIE D'EAU

A qui la Flotte ?

EAU BIEN COMMUN 63

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation



Imprimé sur papier recyclé

1,90 euro - n°278 - Mai-Juin 2023
Union Fédérale des Consommateurs
du Puy-de-Dôme - ISSN 03395291

SANTÉ :
**QUELS ACCÈS
AUX SOINS**

PÉNURIES D'EAU : À QUI LA FLOTTE ?

Pour la Journée Mondiale de l'eau, Le Collectif Eau Bien Commun 63 a appelé à un rassemblement le 22 mars à 10 h, place Delille à Clermont-Ferrand, devant la fontaine pour rejoindre ensuite la fontaine d'Amboise puis celle de la place de la Victoire et terminer devant la Préfecture. Des prises de paroles ont eu lieu sur les thèmes de l'agriculture, les méga bassines, l'eau en bouteille, les industries et la citoyenneté. (voir détails sur notre site <https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>).

Cette déambulation a été suivie par une centaine de personnes et de nombreux médias. Nous avons apprécié la mobilisation de nombreux adhérents de notre association UFC QUE CHOISIR. L'objectif reste toujours de préserver la qualité et la quantité de la ressource pour l'alimentation en eau potable, de préserver la biodiversité et de réserver l'irrigation à l'agriculture paysanne et maraîchère de proximité. La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi LEMA) rappelle les priorités d'usages dont l'alimentation en eau potable, la préservation de la biodiversité, la sécurité incendie puis, et seulement après, l'agriculture et l'industrie. Nous attendons sereinement la procédure au Tribunal Administratif contre l'arrêté cadre sécheresse du Préfet qui exonère de toute contrainte les prélèvements en eau profonde des embouteilleurs d'eau, démarche lancée par le collectif Eau Bien Commun 63 (Confédération Paysanne 63, Puy de Dôme Nature Environnement, France Nature Environnement 63, UFC Que Choisir 63 et SOS Loire Vivante). Monsieur le Préfet du Puy de Dôme a réuni le 30 mars 2023 un Comité

Départemental de l'Eau (CDE) qui annule l'arrêté cadre sécheresse précédent. Le présent n'effaçant pas le passé, les associations siégeant à ce CDE se sont abstenues d'autant que ce nouvel arrêté a une espérance de vie limitée car, le même jour, le Président de la République présentait, à Savine le Lac, son Plan National sur la sobriété sur l'eau. A n'en pas douter, ce plan va imposer de nouvelles contraintes à tous les consommateurs d'eau en tenant compte de la sécheresse actuelle et des pénuries futures. Nous espérons que les gros consommateurs réduiront considérablement leurs prélèvements pour que ce bien commun qu'est l'eau soit réparti entre tous les citoyens et dans l'intérêt général. La raréfaction des ressources en eau est accentuée aussi par les pollutions diverses et variées qui dégradent le gisement disponible.

Nous appelons aussi les citoyens à modérer leurs consommations et nous nous prononçons pour un tarif social de l'eau potable qui exonérerait les 15 premiers mètres cubes, puis facturerait à un tarif normal jusqu'à 120 m³ (consommation moyenne des ménages) les suivants et qui alourdirait le tarif pour les usages non prioritaires. Dunkerque et Montpellier ont retenu cette solution.

Il devient urgent de responsabiliser chaque utilisateur (gros ou petit) pour qu'il supporte en proportion le coût de ses prélèvements. L'UFC Que Choisir a, au niveau national, retenu la problématique de l'eau comme priorité N°1 de l'année 2023. A ce propos, nous nous interrogerons sur les pertes sur les réseaux de distribution de l'eau potable, sur la disponibilité de

l'eau au robinet, sur la gouvernance de l'eau en général, sur le rôle et la gouvernance des agences de Bassin et sur les arbitrages rendus par l'État et les organismes dédiés.

Le jeu des lobbies devra être analysé et les zones d'ombre éclairées. Dans l'intérêt général, l'arbitrage de l'État au niveau interministériel sera sollicité afin d'éviter des déséquilibres dans les décisions nationales et régionales.

Dernières nouvelles : une commission interministérielle vient de demander des règles nationales plus précises pour encadrer les dérogations préfectorales ENFIN.

Gérard QUENOT

Arverne Consommation



MAGAZINE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE L'U.F.C. QUE CHOISIR 63
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DU PUY-DE-DÔME
Association loi de 1901
contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr
<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Directeur de publication et Responsable de publication : **Daniel BIDEAU**
Rédacteurs : **Daniel BIDEAU, Gérard QUENOT, Didier FABRE**

Conception : **Imprimerie Decombat**
Illustrations : **AdobeStock, Proxima Studio**
Imprimerie : **DECOMBAT Cébazat**
Tirage : **1 500 exemplaires**
Dépôt légal : **2^e bimestre 2023**

N° ISSN 03395291
N° de commission paritaire : **0918G83612**
6 numéros par an

Toute reproduction, même partielle, de ce magazine est strictement soumise à l'autorisation préalable de l'U.F.C. QUE CHOISIR 63.



Papier recyclé

POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ U.F.C. QUE CHOISIR 63

U.F.C. QUE CHOISIR CLERMONT-FD
21 RUE JEAN RICHEPIN
63000 Clermont-Fd
TÉL. : 04.73.98.67.90

U.F.C. QUE CHOISIR ISSOIRE-AMBERT
20 Rue du Palais
63500 ISSOIRE
TÉL. : 04.73.55.06.76



Permanence téléphonique : tous les jours de 9h-12h et de 13h30- 17h30

Accueil du lundi au vendredi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Sur rendez-vous pour les adhérents et non adhérents

Permanence téléphonique : du lundi, mardi, jeudi de 9h-12h et 13h30-17h30, vendredi de 9h-12h et de 13h30-16h30

Accueil les mêmes jours sur R.V.

Brassac les mines premier vendredi du mois Maison France Service : de 9h à 11h

Ambert Mairie Annexe : premier jeudi du mois de 9h à 11h

S O M M A I R E	DOSSIER	
	Introduction au photovoltaïque	3
	JURIDIQUE	
	Le droit des consommateurs	7
	SANTÉ	
	Ne vous privez pas sans raison	8
	Notre santé vaut de l'or !	10
	INFORMATION	
	Au revoir Bernard	10
	INFORMATIONS	
Permanences à Ambert	11	
Salon de l'habitat	11	

Assemblée générale le mardi 14 mars	11
ACTION	
Les impayables	12
SANTÉ	
Café des aidants	13
INFORMATION	
Les fossoyeurs 2	14
INFORMATIONS	
Radios	15
Bulletin d'adhésion	15
Spécial construction	16
QUELPRODUIT : notre appli gratuite	16

ACCÈS AUX SOINS

La médecine hospitalière et de ville en état d'urgence vitale

Dans la continuité de ses récents constats sur l'étendue de la fracture sanitaire, l'UFC-Que Choisir, sur la base d'une étude exclusive, sonne aujourd'hui l'alerte sur les conséquences de la baisse massive du nombre de médecins sur l'accès aux soins, immédiates et à moyen terme. Refusant la déliquescence de la permanence des soins, l'association enjoint le gouvernement d'appliquer d'urgence une thérapie de choc.

NON, L'ENGORGEMENT DES URGENCES N'EST PAS LA FAUTE DES USAGERS !



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les usagers se présentant aux urgences des hôpitaux sans que cela n'aboutisse à une hospitalisation se voient appliqué le FPU (Forfait Patient Urgences), c'est-à-dire une facturation de 19,61 €. Cette ponction financière – aberrante puisqu'elle fait reposer sur les usagers l'évaluation de leur propre état de santé – part du postulat qu'ils pourraient parfaitement consulter des médecins de ville plutôt que de

participer à la saturation des urgences. Or ce préjugé est parfaitement infondé.

En effet, sur la base d'une analyse économétrique¹ inédite basée sur la fréquentation de 650 établissements ayant un service d'urgences sur le territoire métropolitain d'une part, et sur la démographie de la médecine libérale dans la zone d'autre part, l'étude de l'UFC-Que Choisir démontre que l'état de l'offre de médecine de ville a un impact mécanique et important sur la fréquentation des services d'urgence. Notre analyse montre même qu'une diminution de 1 % de la densité des médecins libéraux dans un département augmente jusqu'à 0,6 % l'activité de ses urgences sur le court terme, et jusqu'à 0,9 % sur le long terme. Concrètement, une baisse nationale de 1 % de l'offre de médecine de ville entraînerait plus de 100 000 passages supplémentaires aux urgences sur une année !

UNE PROCHAINE DÉGRADATION DE L'OFFRE GLOBALE DE SOINS QUI RISQUE D'AMPLIFIER LA FRACTURE SANITAIRE

Il est d'autant plus important de saisir l'impact d'une faible disponibilité de soins de ville sur la fréquentation des urgences que l'offre de médecine libérale, déjà atone, va se

dégrader : d'ici à 2030, la densité de médecins libéraux va baisser de l'ordre de 5 % d'après la Drees. Cette situation est la conséquence directe du resserrement du *numerus clausus*² à la fin des années 1970, qui a réduit de manière drastique le nombre de médecins formés pendant 20 ans : aujourd'hui, 31 % des médecins libéraux ont plus de 60 ans, et 16 % ont même plus de 65 ans.

Cette situation est d'autant plus déplorable qu'elle aboutira à un creusement des inégalités territoriales si le dogme de la liberté d'installation des médecins n'est pas remis en cause. En effet, en mettant en relation l'âge moyen des médecins et leur nombre par département, l'étude de l'UFC-Que Choisir met en évidence le fait que les départements les moins bien dotés en généralistes libéraux sont souvent ceux où la moyenne d'âge des praticiens est la plus élevée. A titre d'illustration, alors que la densité de généralistes est près de deux fois inférieure en Eure-et-Loir qu'en Savoie (58,8 généralistes pour 100 000 habitants contre 113,2), l'âge moyen des praticiens y est beaucoup plus élevé (56,3 ans contre 47,3 ans).

UNE POLITIQUE DE FORMATION ENCORE DÉFAILLANTE

La mise en place en 2020 du *numerus apertus*³ en lieu et place du *numerus clausus* n'a pas eu de véritable impact sur le nombre d'étudiants admis en deuxième année de médecine⁴, qui va stagner au cours des prochaines années à un niveau tout juste supérieur à celui qui prévalait au cours



- 1 - Pour la collecte des données et leurs traitements économétriques, l'UFC-Que Choisir a eu recours à l'expertise de la SKEMA Business School. Les détails de la méthodologie et des résultats obtenus sont consultables dans notre étude complète.
- 2 - Quota national de places en deuxième année de médecine, défini par arrêtés annuels, qui était en vigueur en France de 1971 à 2020
- 3 - Nombre minimum « ouvert » d'admis en deuxième année, dans la limite des capacités des universités.
- 4 - Une hausse de seulement + 14 % des effectifs admis en deuxième année a été observée en 2021.

des années 1970, alors même que depuis la croissance de la population a atteint 25 %.

Le *numerus apertus* constitue donc en réalité le maintien d'une politique de rationnement de la formation en médecine, basée sur les capacités d'accueil limitées des universités, aboutissant à ce que 65 % des étudiants en Parcours d'accès spécifique santé (PASS, la voie principale des études de médecine) ayant pourtant validé leur première année d'études ne soient pas admis en deuxième année de médecine.

Cette situation est d'autant moins acceptable qu'il existe une forte déperdition d'étudiants au cours de la formation, puisqu'un quart des entrants en deuxième année de médecine ne s'inscrivent pas à l'Ordre des médecins, en grande partie consécutivement à des conditions d'apprentissage dégradées, traduisant là aussi un déficit de moyens publics consacrés à la formation.

Au vu de ces constats, l'UFC-Que Choisir, soucieuse de permettre à tous les usagers l'accès à un système de santé répondant à leurs besoins, saisit aujourd'hui le ministre de la Santé et le ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et leur demande :

- **D'organiser la permanence et la continuité des soins en coordonnant la médecine hospitalière et la médecine de ville, qui fonctionnent encore trop souvent en silo ;**
- **D'augmenter la capacité de formation en médecins des facultés, afin de permettre de répondre aux besoins de la population d'ici 10 ans ;**
- **De piloter la formation pour prioriser les spécialités et les régions où la démographie médicale est la plus insuffisante par rapport à la demande de soins.**

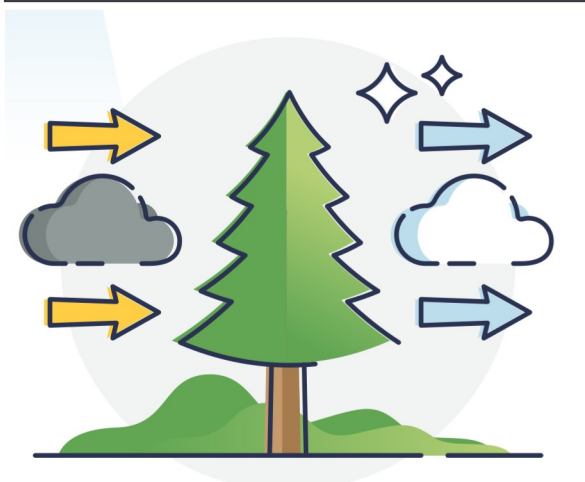




UNE NOUVELLE CARRIÈRE À CHATEAUGAY – UN NON-SENS POUR LA POPULATION, L’ENVIRONNEMENT ET LA RESSOURCE EN EAU

« Trop peu d’habitants se rendent compte de l’impact qu’aura réellement cette nouvelle carrière sur leur qualité de vie. Pourtant c’est maintenant qu’il faut agir, quand elle sera là, il sera trop tard. » déclare Dominique Chartoire, présidente de l’association *Préserveons Le Plateau de Lachaud et Châteaugay*. L’association se bat contre le projet de nouvelle carrière située sur le plateau de Lachaud, sur la commune de Châteaugay aux portes de l’agglomération clermontoise et en périphérie immédiate du périmètre Unesco. Elle dénonce un manque criant de concertation et d’information des citoyens sur ce projet et liste les nombreuses conséquences néfastes de cette nouvelle carrière dont la superficie pourrait être doublée par rapport à la carrière actuelle en fin d’exploitation.

NON
À UNE NOUVELLE
CARRIÈRE
À CHÂTEAUGAY



En premier lieu : **une perturbation sévère du territoire sur le plan écologique et hydrologique** : assèchement, pollution, déstabilisation des sols, disparition d’un corridor écologique et d’une zone naturelle préservée, impact sur la biodiversité. Le plateau de Lachaud bénéficie en effet d’un réservoir d’eau souterraine d’à minima 150 millions de m³. Une carrière modifiera les écoulements



internes dans le massif et épuîsera ou perturbera cette ressource et la nature des sols environnants (dont ceux des vignobles). « Dans un contexte de crise climatique et de risque de sécheresse pluriannuelle, comment peut-on encore envisager de mettre en place des projets qui pourraient avoir un tel impact sur la ressource en eau ? ».

La perturbation de la ressource n'est malheureusement pas la seule conséquence : **diminution de la qualité de l'air** avec des vents dominants Nord/Ouest qui transporteront des poussières plus ou moins nocives, telles que la silice cristalline classée comme cancérigène avéré, **détérioration des habitations** en lien avec les tirs de mines et un risque de **dévaluation immobilière** ; et enfin **un risque accru d'accidents routiers** en lien avec l'augmentation du trafic des camions sur une route à forte pente et fréquentée par les élèves.

Pourtant **des solutions alternatives existent** : une rationalisation des besoins et surtout le développement des filières de recyclage de matériaux dans un territoire clermontois qui recycle aujourd'hui jusqu'à 20 fois moins que la moyenne nationale.

Retrouvez-nous sur les réseaux



Page Facebook : Préservons le plateau de Lachaud et Châteaugay



Compte Instagram : preservons_lachaud_chateaugay

Rejoignez-nous et adhérez à l'association

<https://plateaulachaud.fr/>

NOTRE COMMENTAIRE

Nous avons ouvert notre tribune libre aux opposants de la nouvelle carrière à Chateaugay. Nous souhaitons élargir le débat et nous reprenons à notre compte leurs propos sur l'utilisation de déchets de chantier recyclés bien qu'ils ne répondent pas à tous les usages des travaux publics. **Notre inquiétude est surtout basée sur les opérations de comblement des carrières qui se déroulent**

sans contrôle de l'administration. Des norias de camions viennent déverser toutes sortes de déblais sensément inertes dans les trous béants des carrières et repartent avec des cailloux concassés pour leurs chantiers.



Qui caractérise ces déchets ? Qui contrôle la qualité ou la dangerosité de ceux ci ? Qui enregistre la provenance de ceux ci ? et comment savoir ce qui a été déversé quand le site est comblé ? Des risques de pollution existent ainsi que de contamination des ressources en eau. Nous vous avons relaté dans *Arverne Consommation N°267* la **perte par Bouygues Immobilier de 10 000 m³ des déchets de démolition de l'Hôtel Dieu de Clermont-Fd soit 1040 camions**. 4 ans plus tard, nous n'avons toujours pas les conclusions de l'enquête administrative et aucun sondage n'a été réalisé sur les terrains suspectés d'avoir accueilli clandestinement ces déblais. Nous demandons de la transparence et le contrôle de l'État pour ces gros chantiers.

La démolition de la Muraille de Chine va générer des quantités gigantesques de gravats et nous souhaitons que l'Administration assure le contrôle et la traçabilité des déchets de ce chantier. Les citoyens sont demandeurs de ces informations tout comme l'UFC que choisir qui a demandé en CoDERST1 la liste des anciennes décharges dans le Puy de Dôme depuis 6 mois.

Sans succès à ce jour.

1 - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques





DÉPLASTIFIONS NOS ACHATS

On s'interroge beaucoup sur l'impact de nos achats d'eau en bouteille.



Du point de vue ÉCOLOGIQUE car ces emballages en plastique sont peu et mal recyclés. Les scientifiques de l'Université de Géorgie qui ont mené une étude publiée dans *Science Advances* ont été horrifiés par les résultats. Au niveau planétaire, 91 % des emballages plastiques ne sont pas recyclés et vont garnir les décharges et incinérateurs quand ils ne sont pas jetés dans la nature, dans les mers et les cours d'eau.

Du point de vue ECONOMIQUE car le contenant coûte plus cher que le contenu. En cette période de perte de pouvoir d'achat et d'une inflation à 2 chiffres sur l'alimentation, on peut et doit s'interroger. N'est il pas temps de faire une cure de rigueur et de refuser de participer à cette gabegie. Ce qui est vrai pour l'eau se confirme également pour de nombreux produits alimentaires emballés ou suremballés.

Du point de vue SANITAIRE Comme le rappelle régulièrement le GIEC* et plus récemment, les Nations Unies* qui ont voté une résolution visant à mettre fin à la pollution plastique et à élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici 2024 sur tout le cycle de vie du plastique (production, utilisation et élimination). Il faut savoir que les nanoparticules de plastique migrent dans la chaîne alimentaire. Un individu moyen ingère 5 grammes de plastique par semaine selon le WWF soit l'équivalent d'une carte de crédit. Il est temps de déplastifier nos achats pour éviter des problèmes de santé à long terme.

Vous avez une partie de la solution entre les mains. Refusez d'acheter des produits emballés et suremballés en

plastique. L'UFC Que Choisir lutte actuellement, au côté des collectivités, contre le projet néfaste du gouvernement de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Sous le vocable de consigne (connoté positivement) se cache une arnaque intellectuelle des metteurs sur le marché (Danone, Nestlé, coca, etc.) qui profiteraient de cette opération pour retirer une partie des recettes des collectivités pour récupérer la mise (la consigne des emballages non restitués serait conservée par les embouteilleurs, main mise sur le seul gisement du PET, les autres plastiques sans valeur restant à la charge des collectivités. Celles-ci augmentent la TEOM pour équilibrer leurs comptes. Les quelques automates seront situés en ville et dans les centres commerciaux et ne remplaceront pas les millions de poubelles jaunes ramassées hebdomadairement par les collectivités ce qui pénalisera encore le milieu rural.



Nous publierons le prochain communiqué de presse que l'UFC que choisir va signer avec le Cercle National du Recyclage. Pour tarir la source des déchets en plastique, notre objectif final est de faire interdire TOUS les plastiques non recyclables.



CIRCUITS COURTS

Entre le 26 novembre et le 10 décembre 2022, l'UFC-Que Choisir a enquêté, grâce à son réseau d'enquêteurs-bénévoles, 406 magasins en circuit court répartis sur l'ensemble de la métropole. Au total, 85 associations locales, réparties dans 63 départements, ont participé à ces visites mystères.

En parallèle, l'UFC Que-Choisir a procédé à des relevés de prix en ligne, de façon automatique, via les sites drives des 7 principales enseignes de la grande distribution, à savoir Auchan, Carrefour, Casino, Cora, E. Leclerc, Intermarché et Système U. 5 257 magasins ont été enquêtés par cette méthode.

LE PANIER

Le panier est composé de 17 fruits et légumes de saison, représentatif des dépenses mensuelles d'un foyer français.

RELEVÉS EN LIGNE

Auchan	325
Carrefour	1 166
Casino	436
Cora	62
E. Leclerc	820
Intermarché	1 572
Système U	876
TOTAL	5 257





ENQUÊTE

Les enquêteurs devaient relever les prix au kilo (sauf le chou blanc et le chou-fleur, à la pièce) de ces produits en vrac (ni emballés ni en botte), uniquement d'origine France, et, selon l'offre du magasin visité, en agriculture conventionnelle et/ou biologique. Voici le détail du panier :

LÉGUMES

Ail	500g
Betterave	500g
Brocolis	500g
Carotte	500g
Champignons de Paris	500g
Chou blanc	1 pièce
Chou-fleur	1 pièce
Endive	500g
Fenouil	500g
Mesclun	500g
Navet violet	500g
Oignon jaune	500g
Poireau	500g
Patates douces	500g

FRUITS

Clémentine	500 g
Pomme Gala	500 g
Poire Conférence	500 g

LES ANALYSES

L'UFC-Que Choisir a calculé, pour les deux canaux de distribution (circuit court et grande distribution), le prix moyen national de chacun des 17 produits ; puis ces prix moyens ont été additionnés pour obtenir la valeur moyenne de notre panier. Cet exercice a donc été réalisé 4 fois :



- Le panier en circuit court Agriculture conventionnelle
- Le panier en circuit court - Agriculture bio
- Le panier en GSA - Agriculture conventionnelle
- Le panier en GSA - Agriculture bio

Un indice de prix a également été calculé : le prix de chaque produit est comparé à son prix moyen national, l'écart étant ensuite rapporté en indice. Un indice de prix par magasin en circuit court est ensuite calculé en faisant la moyenne des indices de prix des différents produits.

NOTRE ENQUÊTE LOCALE

Resultats de l'enquête prix en circuit courts 2022

Légende :	PANIER CONVENTIONNEL	PANIER BIOLOGIQUE	ORIGINE FRUITS	ORIGINE LÉGUMES
Très bon marché ☆☆☆				
Bon marché ☆☆				
Modéré ☆				
Cher ■				
Très cher ■■				
GERZAT				
GAEC DES PATROUILLES Route de Gerzat 63118	☆☆☆		Union Européenne	UE et hors UE
THIERS				
AUX CHAMPS 19 Route de Clermont 63300	■		France	France

Grâce au travail de nos enquêteurs, à celui de notre partenaire l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) et à la Fédération, nous avons pu améliorer notre carte interactive, collaborative et gratuite recensant 1358 circuits courts en France métropolitaine.

Vous pouvez trouver cette carte sur le site [quechoisir.org](https://www.quechoisir.org):

<https://www.quechoisir.org/carte-interactive-circuit-court-n97688/>

Nous vous invitons à la découvrir pour trouver les magasins en circuit court proches de chez vous et participer à son enrichissement ! En effet, vous pouvez nous signaler des erreurs, mais également ajouter les magasins n'y figurant pas. Après un travail de vérification, vos modifications pourront y apparaître.

CONFÉRENCE PHOTOVOLTAÏQUE

L'UFC QUE CHOISIR Clermont-Ferrand et L'ADIL 63 vous proposent une conférence débat pour vous informer sur l'énergie photovoltaïque le Mardi 2 Mai de 18 heures à 20 heures 30, salle Victor Hugo (Parking Auchan Nord)

Avec **Romain CHIROUX** de l'ADIL du Puy de Dôme et **Philippe BERTUCAT** de l'UFC QUE CHOISIR vous pourrez évoquer vos projets pour profiter de leurs conseils. Romain CHIROUX vous proposera une vidéo projection d'information.



Vous pourrez également obtenir notre numéro d'Arverne Consommation consacré au photovoltaïque et vous procurer le « Spécial Construction » édité par notre association.

Venez nombreux, parking gratuit et accès par le tram. Venez nous retrouver **mardi 2 Mai dans la salle Victor Hugo**, Place Alexandre Vialatte, parking Auchan Nord, **de 18 h à 20 h 30.**



RENDEZ-VOUS CONSO

RENDEZ-VOUS À THEIX



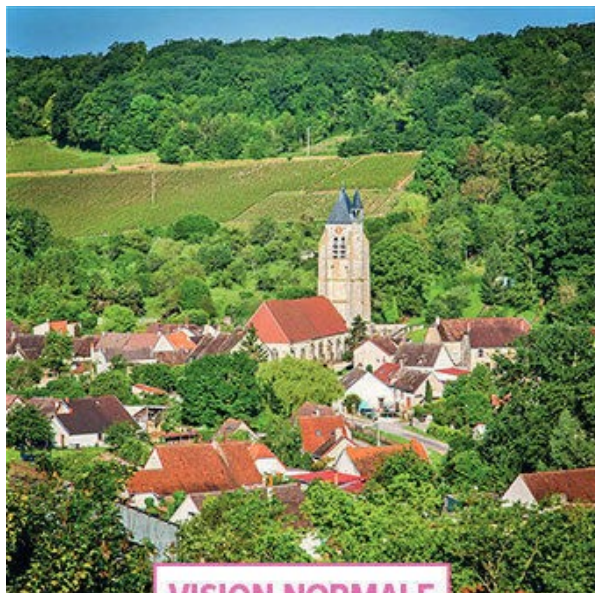
Le 3 mars dernier, en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CIPE) de Theix, l'**UFC-Que Choisir de Clermont Ferrand** a animé un Rendez-vous Conso sur un thème bien d'actualité : **"Je limite ma consommation d'électricité"**.

L'atelier a permis d'aider les nombreux participants à mieux comprendre leur facture d'énergie et à bien identifier les gestes permettant de la réduire.



CATARACTE

La cataracte est très fréquente : elle touche environ 20 % des personnes de plus de 65 ans et les deux tiers des plus de 85 ans. Aujourd’hui, l’opération de la cataracte est l’intervention la plus pratiquée en France.



VISION NORMALE



CATARACTE

LE MÉCANISME

La cataracte est une perte progressive de la transparence du cristallin. Elle touche habituellement les deux yeux, pas nécessairement en même temps.

LES SYMPTÔMES

La cataracte se manifeste essentiellement par une baisse progressive de l’acuité visuelle, que le changement de

lunettes ou de lentilles ne peut corriger. L’opacification du cristallin donne l’impression de voir flou, d’être dans un brouillard. Les contrastes et les détails sont mal perçus, un éclairage supplémentaire devient nécessaire, par exemple pour lire. S’ajoutent des éblouissements aux lumières vives qui compliquent la conduite de nuit et une moins bonne perception des couleurs. À un stade avancé, une vision dédoublée est possible et le cristallin opacifié donne un reflet blanchâtre au niveau de la pupille.

LE DIAGNOSTIC

La baisse d’acuité et de qualité visuelles ainsi que l’examen du cristallin qui montre les zones opacifiées suffisent à poser le diagnostic. En prévision de l’intervention chirurgicale, un bilan est réalisé pour évaluer la santé de l’œil : fond d’œil, mesure de la tension oculaire, examen de la cornée, étude de la sécheresse oculaire, etc.

➔ Si vous souffrez d’une autre maladie oculaire. La présence d’un glaucome, d’une rétinopathie diabétique ou d’une DMLA peut compliquer le traitement de la cataracte ou rendre son résultat incertain. Dans le cas d’une DMLA avancée, par exemple, le remplacement du cristallin risque de n’apporter que peu, voire pas d’amélioration visuelle. À l’inverse, il arrive que l’opération soit nécessaire pour améliorer certains glaucomes (l’augmentation de volume du cristallin avec l’âge peut favoriser le glaucome aigu) ou permettre la réalisation de fonds d’œil, impossibles si le cristallin est trop opaque.



QUAND FAUT-IL OPÉRER ?

Ce n'est pas une intervention d'urgence, car la cataracte évolue lentement. Le premier critère pour opérer est la gêne éprouvée dans les activités quotidiennes. Néanmoins, à terme, l'intervention peut devenir nécessaire. Rappelons que la cataracte est la première cause de cécité dans les pays pauvres en raison de l'impossibilité de se faire opérer. Cette chirurgie est parfois réalisée alors que le cristallin est encore clair dans le but de corriger un défaut de réfraction (myopie forte, presbytie...). Toutefois, tant que des lunettes ou des lentilles permettent de compenser la perte d'acuité visuelle, l'opération est déconseillée par les autorités de santé. Même si les complications sont assez rares, il s'agit d'une chirurgie invasive qui touche l'intérieur de l'œil.

L'ÉTAPE CRUCIALE : LE CHOIX DE L'IMPLANT

L'implant qui remplace le cristallin corrige en même temps un ou plusieurs troubles de la vision. Vous aurez schématiquement le choix entre deux types d'implants (monofocal ou multifocal), avec des variantes et des réglages à définir en fonction de vos priorités visuelles : s'affranchir des lunettes le plus souvent possible, privilégier la vision de près, intermédiaire ou lointaine. L'ophtalmologue doit vous expliquer les différentes options, avec leurs avantages et



leurs limites ainsi que les compromis qu'elles impliquent (accepter d'éventuels halos ou éblouissements avec les implants multifocaux, par exemple). On ne récupère pas sa vision de jeunesse, même si le résultat est souvent gratifiant. Bon à savoir. Des améliorations sont quelquefois possibles si le résultat ne correspond pas à vos attentes : changement d'implant, à condition que la décision soit prise rapidement, ou encore opération au laser sur la cornée par la suite.





L'INTERVENTION EN PRATIQUE

Elle se fait généralement en deux temps, un œil puis l'autre quelques semaines après.

- Le plus souvent, l'anesthésie est locale (gouttes puis injection autour de l'œil ou dans l'œil en cours d'intervention).
- Vous pouvez ressentir une pression dans l'œil, mais l'intervention n'est pas douloureuse.
- Elle dure de 15 à 30 minutes. Vous rentrez chez vous le jour même, sauf si une surveillance est nécessaire.
- La vision peut être floue pendant quelques jours, l'œil est un peu rouge et larmoyant, mais l'implant n'est pas senti. Des éblouissements et des reflets sont possibles, mais ils s'estompent en quelques semaines.

À QUOI FAUT-IL ÊTRE ATTENTIF APRÈS ?

Les complications sont rares (infection, décollement de rétine en cas de forte myopie...), mais potentiellement graves pour certaines. Demandez à votre chirurgien de vous décrire les signes d'alerte. Au moindre doute (œil douloureux, vision qui baisse, voile sur une partie du champ de vision...), consultez le chirurgien ou appelez les urgences. Par ailleurs, une cataracte secondaire peut survenir dans les mois ou les années qui suivent l'intervention. Assez fréquente, elle est due à l'opacification de la capsule du cristallin qui est maintenue en place pour contenir l'implant. Elle se traite bien par une intervention au laser.

Source : quechoisir.org



NINTENDO SWITCH

Victoire de l'UFC-Que Choisir contre l'obsolescence : réparation illimitée des manettes pour les consommateurs



L'UFC-Que Choisir se félicite d'avoir obtenu gain de cause dans son combat contre Nintendo et le joy-con drift de sa console Switch. Après trois ans et demi de lutte, une plainte déposée en France et une autre auprès de la Commission Européenne, c'est une victoire pour les consommateurs et notre association : Nintendo reconnaît officiellement le problème affectant ses manettes, et conformément aux engagements pris devant les autorités de contrôle européennes, les consommateurs vont bénéficier d'une garantie illimitée permettant une réparation gratuite de toute manette affectée.

Cette victoire est le fruit d'un combat de longue haleine de l'UFC-Que Choisir, engagée depuis 2019 aux côtés des consommateurs pour dénoncer cette panne récurrente, qui se traduit par des mouvements fantômes des personnages, sans qu'aucune action ne leur ait été demandée. L'UFC-Que Choisir, forte des 10.000 témoignages reçus en quelques semaines, a tout d'abord déposé plainte en France contre Nintendo en novembre 2020 pour obsolescence programmée, avant de saisir avec ses partenaires du BEUC (Bureau européen des Unions de Consommateurs), en janvier 2021 la Commission européenne. C'est dans le cadre de cette procédure d'alerte que l'association obtient pour les consommateurs une victoire décisive.

L'UFC-Que Choisir se félicite des résultats obtenus dans le cadre de cette action, puisque désormais toute manette (joy-con) défectueuse sera réparée gratuitement par Nintendo, peu importe la date d'achat ou le modèle.

L'association tient à remercier tous ceux qui l'ont soutenue dans ce combat. Cette victoire démontre que la mobilisation des consommateurs est un levier majeur pour contraindre les grandes entreprises à ne pas bafouer leurs droits. De plus, elle constitue une étape clé dans la lutte contre l'obsolescence, et envoie un signal fort à tous les fabricants, leur rappelant qu'ils ne peuvent mettre sur le marché des produits électroniques à la durée de vie limitée.

Pour **Alain Bazot, Président de l'UFC-Que Choisir** : « Cette victoire est le résultat de la détermination de l'UFC-Que Choisir et des consommateurs qui ont refusé d'accepter une situation intolérable car contraire à l'ambition d'une consommation durable qu'il est impératif de promouvoir. Grâce à leur mobilisation, les 7 millions de possesseurs de la Nintendo Switch en France, pourront désormais bénéficier d'une protection renforcée contre l'obsolescence programmée ».

Pour qu'ils puissent pleinement bénéficier de cette victoire, l'UFC-Que Choisir invite les joueurs à vérifier si leurs manettes sont concernées par le Joy-Con Drift et à contacter le service après-vente de Nintendo pour obtenir, en cas de problème, la réparation gratuite de leur manette défectueuse. Un guide, étape par étape, est disponible sur notre site quechoisir.org :

[Nintendo-GuidedemanderlarEpartionJoy-condrift.pdf](#)

L'Association restera mobilisée dans les prochains mois aux côtés des consommateurs pour vérifier avec eux, que les engagements de Nintendo sont bien respectés. Un formulaire est disponible sur notre site pour nous faire part des difficultés rencontrées.





INFORMATION



Maurice Rouillet, Christian Bailly et Daniel Bideau sont en compagnie de Lucie Agostinho de 9 heures 30 à 10 heures pour deux émissions par mois.

- Retrouvez-nous sur les ondes :
- Clermont-Ferrand Puy-de- Dôme : 102.5 Mhz
 - Clermont-Ferrand Sud : 102.0
 - Ambert : 99.5
 - Bourg-Lastic : 97.0



L'émission « consommer sans se tromper » tous les lundis à 10 heures, rediffusée le mercredi à 16 heures et le vendredi à 14 heures.

Une émission spéciale « consommer sans se tromper » grand format est proposée le premier vendredi de chaque mois, à 10 heures.

Longueur d'ondes : 97 Mhz



Nous nous retrouvons sur les ondes de Radio Arverne avec la chronique « conso arverne » de Daniel Bideau, tous les mercredis à 8 heures 45.

Longueur d'ondes : 100.2 Mgz

Site web :

<https://clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/clermontferrand.ufcquechoisir.fr>

<https://www.instagram.com/ufcquechoisir63/?hl=fr>



BULLETIN D'ADHÉSION et (ou) D'ABONNEMENT ANNUEL – ADHESION (+ DOSSIER)

NOM : Prénom : N° Adh. :

Adresse :

Code postal / Ville : Signature :

Adresse mail :@.....

N° Tél : Date :

Carte bancaire Prélèvement Automatique Virement Chèque Espèces Échéance Bulletin

L'UFC QC ne peut agir que pour ses adhérents.
Pour adhérer et traiter un dossier

- Adhésion seule à **34 €**
- Adhésion à 34 + **16 € frais d'ouverture de dossier, soit 50 €**
- Adhésion 34 € + Abonnement à **Arverne Consommation** 9 € (6 n° par an) **soit au total 43 €** (+ 16 € frais d'ouverture de dossier = **59€**)
- OFFRE SPÉCIALE - 1 an pour nouveaux adhérents : Adhésion 34 € + Abt à **Arverne Consommation** 9 € (6 n°) + 1^{er} Abt à **QUE CHOISIR** 22 € (1 an 11 n°) **soit au total 65 €** (+ 16 € frais d'ouverture de dossier = **81€**)

Je verse un DON* de soutien en plus de la formule choisie €

* la réduction d'impôt est égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les Abonnements

Je m'abonne uniquement à **Arverne Consommation** (6 n°) :

- pour non-adhérents 12 €
- pour adhérents 9 €

Je m'abonne pour la 1ère fois à la revue **QUE CHOISIR**

- 11 mensuels Que Choisir **pour 22 €** au lieu de 44 €
- 11 mensuels + 4 hors série Argent **pour 31 €** au lieu de 62 €
- 11 mensuels + 4 hors série Argent + 4 guides pratiques **pour 45 €** au lieu de 90 €

Je m'abonne pour la 1ère fois à la revue **QUE CHOISIR SANTÉ**

- 11 mensuels Que Choisir Santé + 1 cahier Spécial pour 32 euros au lieu de 42 euros

Cochez « la » ou « les » formules choisies

A compléter et à nous retourner à UFC Que Choisir 21 Rue Jean Richepin 63000 CLERMONT-FERRAND

INFORMATION

QUELPRODUIT : NOTRE APPLI GRATUITE

Dispensé du timbrage Auvergne PIC 63

Arverne Consommation

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

UFC-QUE CHOISIR 63

21 RUE JEAN RICHEPIN - 63000 CLERMONT-FD

L'UFC QUE CHOISIR propose **une nouvelle application ou plutôt trois applications en une**. Son nom : **QuelProduit**. En effet, elle couvre à la fois **les articles alimentaires, les produits ménagers et cosmétiques**, et permet de faire ses courses au quotidien en toute connaissance de cause, en scannant ceux que l'on pense acheter avant de les mettre dans le caddie.

Finies, les questions comme les mauvaises surprises que l'on découvre en se penchant sur les ingrédients une fois à domicile ! Quel que soit son usage, chaque référence est évaluée selon ses composants, leur nocivité ou leur innocuité sur la santé. Les habitués de **QuelCosmetic** y retrouveront les fonctions de leur appli, et tous les consommateurs, l'ensemble des informations nécessaires à l'achat de produits plus sains (à terme, l'analyse portera aussi sur leur impact environnemental).

Ainsi, dès que l'on clique sur un article, **QuelProduit** propose des alternatives plus correctes.

Pour éviter les aliments trop gras, trop sucrés, trop salés ou chargés en additifs, repérer les produits ménagers contenant des substances dangereuses ou très allergisantes et utiliser des cosmétiques dépourvus de perturbateurs endocriniens et d'allergènes majeurs, il suffit désormais de télécharger notre application gratuite !

Vous pouvez télécharger QuelProduit, gratuitement, sur les sites d'achat d'Apple (Apple store) et Android (Google Play Store).



SPÉCIAL CONSTRUCTION

La 16^{ème} édition du SPECIAL CONSTRUCTION de l'UFC QUE CHOISIR 63 est disponible. Cette dernière édition rédigée par Jean Paul DEVAUX, responsable du pôle juridique de l'UFC Que Choisir de Clermont-Fd, intègre de nouvelles informations sur les points clés de la construction. Du plan de financement, le choix de votre terrain, l'étude géotechnique (étude de sol), la recherche d'un constructeur, le permis de construire, les règles d'urbanisme, les experts, le bornage, les différentes assurances et garanties, les différents types de contrats de construction, la réglementation thermique, la réglementation acoustique, la réglementation parasismique, les différents matériaux de construction avec leur impact écologique, les isolants avec leurs caractéristiques dont les



isolants biosourcés, le coefficient de conductibilité thermique, le déphasage, l'inertie, le confort d'été, les normes électriques, le suivi des travaux, jusqu'à la réception avec ou sans réserve. Le guide insiste sur les points clés de la construction : les fondations, la maçonnerie, le traitement contre l'humidité, le drainage, le chaînage, la charpente, la couverture, les vitrages isolants, les réseaux enterrés... Les pompes à chaleur (PAC), le ballon thermodynamique, les poêles à biomasse, le photovoltaïque, les cheminées d'agrément, les inserts avec une alternative écologique, le puit canadien.

**Le Spécial Construction publié par
l'UFC QUE CHOISIR 63
Prix 26 € (+7 € 50 de frais d'expédition)**